

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 26 (1881)  
**Heft:** 21

**Artikel:** Du tir dans l'armée fédérale  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335658>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

gelsberg en laissant une réserve de 3 bataillons sur le haut plateau. Là se trouvent également dans des emplacements de pièces les batteries lourdes de 10 cm. La XIV<sup>e</sup> brigade s'est jointe à l'arrière-garde.

Protégé par le feu de son artillerie qui est venue occuper les hauteurs conquises de Bichwyl, et favorisé par la retraite prématurée de l'aile gauche de l'arrière-garde, l'ennemi gagne rapidement du terrain. Il occupe les hauteurs du Vogelsberg et, pénétrant par la forêt, il réussit bientôt à dominer et à menacer fortement le flanc gauche de la division. Ce mouvement tournant put réussir grâce au fait que la réserve n'entra en ligne qu'au moment où l'adversaire cherchait déjà à pénétrer du plateau supérieur sur le plateau inférieur. Un bataillon envoyé à sa rencontre perdit la direction et lui présenta le flanc au lieu du front. Ceci nous montre combien il est difficile dans une action un peu chaude de conduire correctement la troupe, et quelle importance il y a à faire précéder d'une préparation toute attaque ou contre-attaque, si on ne veut pas s'exposer à un échec certain.

En même temps l'assaillant attaque la position de front et, malgré un feu d'artillerie et d'infanterie des plus violent, il cherche aussi à envelopper l'aile droite. On a pu se faire une idée, dans cette défense par toute la division d'une position fortement retranchée, de la puissance des nouvelles armes, mais aussi de l'énorme consommation de cartouches qui se produirait dans un cas sérieux. On a pu également se persuader une fois de plus que, quelle que soit la force des positions défensives, on aurait tort de ne pas se préoccuper des fiancs.

Ce dernier épisode marqua la fin des manœuvres. *(A suivre.)*

---

## DU TIR DANS L'ARMÉE FÉDÉRALE

A l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse des sous-officiers, la section lausannoise de cette société a présenté, sur le tir dans l'armée fédérale, un travail de concours que le jury a primé.

C'est ce travail que nous publions aujourd'hui, certains qu'au nombre des idées qui y sont émises plusieurs intéresseront nos lecteurs.

Les différentes questions auxquelles, d'après le programme du concours, le travail devait répondre étaient les suivantes :

Sommes-nous au point de vue du tir à la hauteur des autres armées, ou bien quelles sont les mesures à prendre pour l'amélioration de cet exercice, savoir :

- a) par rapport à la préparation avant l'entrée au service ;
- b) par rapport aux exercices pendant les écoles de recrues ;
- c) par rapport aux exercices durant les cours de répétition ;
- d) par rapport aux exercices dans les sociétés de tir ;
- e) par rapport aux fêtes de tir.

### I.

Les perfectionnements nombreux qui ont été apportés depuis quelques années aux armes à feu portatives font qu'aujourd'hui l'adresse dans le tir décide presque toujours du sort d'une bataille.

Nos autorités n'ont rien négligé pour propager le goût du tir et mettre notre armée à la hauteur de celles de nos voisins.

Le fusil Vetterli a une trop bonne renommée, même à l'étranger, pour qu'on puisse songer à en critiquer l'usage ; mais n'ayant d'autres fortifications que nos petites collines, chacun de nos soldats doit joindre l'adresse à la bravoure et l'œil doit souvent remplacer le bras.

Notre fusil est préférable à ceux de l'étranger, mais un grand nombre de nos soldats ne le connaissent pas suffisamment.

Les principes généraux du tir sont à peu près les mêmes dans toutes les armées, mais l'application de ces principes ne peut être travaillée chez nous avec un soin aussi minutieux que chez nos voisins, vu le temps très limité que nous pouvons consacrer au service d'instruction.

Nous avons il est vrai un grand avantage sur l'étranger, grâce à l'existence d'innombrables sociétés de tir, qui contribuent dans une forte mesure à propager le goût de cet exercice chez une quantité de militaires suisses. Cependant, malgré tous les efforts de ces sociétés nous voyons encore une foule de soldats indifférents, qui ne comprennent pas la nécessité qu'il y a pour notre pays d'avoir une armée de tireurs habiles à manier leur arme.

Nous devons nous efforcer de diminuer autant que possible cette catégorie de citoyens ; mais les changements trop souvent répétés dans le mode d'instruction produisent un effet tout contraire, si on n'y est pas préparé dès la jeunesse par l'instruction et le patriotisme.

## II.

Ceci nous amène à discuter quelles sont les améliorations à apporter dans les exercices de tir.

La première question à examiner est celle de la préparation avant l'entrée au service.

Nous partons de cette idée, que pour avoir de bons tireurs, il faut les former jeunes. A l'école déjà, on devrait donner à l'enfant des notions sérieuses sur la patrie suisse ; mais pendant qu'on lui enseigne quels sont ses devoirs civiques ne pourrait-on pas réserver quelques instants pour l'entretenir des devoirs du soldat et lui donner une connaissance même élémentaire de l'organisation de l'armée suisse dans les rangs de laquelle il sera un jour appelé à servir ?

Un bon enseignement introduit dans les écoles primaires est celui de la gymnastique militaire. — Nous pensons cependant que partout où il n'existe pas de corps de cadets, une faible partie du temps consacré à la gymnastique devrait être appliqué à enseigner aux élèves le maniement d'armes et le pointage, en ne se servant peut-être que de simples modèles en bois. — Pour les classes les plus avancées, il serait utile d'avoir dans chaque salle d'école un tableau graphique, représentant les différentes parties de l'arme, ou encore des modèles donnant une idée exacte des pièces qui composent le fusil : l'élève apprendrait ainsi, sans peine et sans ennui, ce qu'est ce fusil Vetterli qui lui sera confié un jour.

Une fois que le jeune homme a quitté les bancs de l'école, il entre au

service ou en apprentissage, quelquefois il part pour l'étranger. Les travaux de la campagne, ceux de l'atelier ou ceux de l'auditoire absorbent son temps ; il est plus difficile de lui donner un enseignement suivi. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pendant cette période ? Non certes ; il faut seulement organiser l'enseignement de façon à le rendre accessible à tous ; il faut tenir compte des conditions dans lesquelles se trouvent ceux qui sont destinés à en profiter.

Les meilleurs moyens d'atteindre le but nous paraissent être des conférences, ainsi que des encouragements donnés aux sociétés de gymnastique et de tir, pour qu'elles fassent une place dans leurs exercices à ce qui a trait à la connaissance et au maniement de l'arme. Les conférences données en hiver, à la campagne comme en ville, mais surtout dans les localités qui n'ont ni société de gymnastique, ni société de tir pourraient être divisées en deux parties : l'une pratique, la nomenclature de l'arme, son entretien ; l'autre théorique, notions sur les phénomènes physiques qui se produisent à l'occasion du tir et pendant le tir. Ces conférences gagneraient à être données par des instructeurs, officiers ou sous-officiers ayant assisté à plusieurs écoles.

Pour engager les jeunes gens à suivre ces leçons, ce qui n'est pas le moins difficile, on pourrait joindre aux examens pédagogiques subis par les recrues un petit examen sur la connaissance de l'arme. N'est-il pas fort utile qu'une recrue sache ce qu'est un fusil et comment on s'en sert ? La perspective de cet examen engagerait, pensons-nous, les jeunes gens à suivre les conférences dont nous avons parlé ; les sociétés de tir et celles de gymnastique pourraient faire le reste, si on les encourageait dans cette voie en leur donnant un appui matériel et moral.

Les départements militaires cantonaux seraient bien placés, semble-t-il, pour organiser, sous le contrôle de l'autorité fédérale, l'enseignement donné aux jeunes gens pendant leur séjour à l'école ou pendant la période qui s'écoule entre leur sortie de l'école et le recrutement.

L'application de ces divers principes aurait peut-être pour conséquence, qu'on pourrait confier à l'avenir aux recrues reconnues capables, un fusil dès le moment de leur recrutement et leur faciliter ainsi la pratique du tir avant leur entrée à l'école militaire.

Tels sont en résumé les moyens que l'on pourrait employer pour atteindre ce but : que les recrues entrant au service connussent leur arme et sussent s'en servir.

Cette préparation aurait selon nous d'immenses avantages. Elle en aurait au point de vue direct du perfectionnement du tir, ainsi qu'au point de vue économique, en permettant une réduction de la durée des écoles. Elle en aurait surtout au point de vue du relèvement de l'esprit militaire qui a un peu diminué depuis la réorganisation militaire mais tend aujourd'hui à revivre.

Pour que ces mesures portent leurs fruits, il faut qu'elles soient générales ; il faut qu'elles atteignent tous les jeunes gens qui entrent au service. Deux ou trois novices font perdre plus de temps à un instructeur que ne lui en font gagner vingt hommes connaissant leur arme et sachant la manier.

III.

DE L'INSTRUCTION DU TIR DANS LES ÉCOLES DE RECRUES.

Telle qu'elle est donnée maintenant dans nos écoles, cette instruction comprend six branches principales que nous examinerons successivement :

a) *Connaissance de l'arme.* L'instruction donnée à nos recrues sur la connaissance des armes a fait d'immenses progrès depuis quelques années ; aussi cette branche d'étude semble-t-elle au premier abord exempte de toute critique. L'enseignement donné dans les chambrées par les sous-officiers réalise un progrès important ; chaque sous-officier a son groupe auquel il indique les noms des différentes parties de l'arme, en expliquant leur fonctionnement, puis il interroge ses hommes jusqu'à ce qu'ils aient tous le même degré d'instruction.

Cette instruction a-t-elle toujours un bon résultat pratique ? Les connaissances obtenues sont-elles suffisantes ? Les sous-officiers ont-ils assez d'instruction pour donner cet enseignement et procèdent-ils toujours d'une manière uniforme ?

Comme résultat pratique, les recrues apprennent le plus souvent à répéter dans un certain ordre les noms des différentes parties de l'arme, mais malheureusement elles conservent peu de temps cette instruction. En effet, combien voit-on de recrues arrivant l'année suivante au cours de répétition et connaissant encore toutes les parties de leur arme ? Le nombre en est bien limité.

L'instruction devrait être plus solide ; chaque soldat devrait connaître pendant toute la durée de son service, non seulement le nom, mais aussi le fonctionnement de chaque pièce et savoir immédiatement trouver le défaut lorsque le mécanisme ne marche plus. Un moyen de faire comprendre ce mécanisme, serait d'avoir dans les écoles de recrues différentes armes auxquelles il manquerait quelque pièce ou dont le manie-ment serait défectueux. En faisant expliquer et démontrer par chaque recrue le défaut de l'arme démontée, on lui graverait beaucoup mieux dans la mémoire ce qu'il doit connaître que par le moyen d'une simple récitation.

Dans nos écoles de recrues, une fois qu'un soldat est arrivé à avoir un certain degré de connaissances, on le laisse tranquille pour entreprendre les moins avancés. Ne pourrait-on pas encourager ces soldats intelligents en leur donnant une instruction plus élevée dans un cours théorique et pratique plus intéressant, donné par un instructeur ? On arriverait ainsi, croyons-nous, à former des soldats capables et de bons sous-officiers futurs.

Pour que l'instruction soit donnée partout d'une manière uniforme, il faut que les sous-officiers connaissent parfaitement leur nomenclature, mais il n'en est pas toujours ainsi. Les cours préparatoires donnés aux sous-officiers devraient être de plusieurs leçons et, après un examen sérieux, les instructeurs devraient désigner pour chaque classe les sous-officiers chargés d'enseigner cette branche. Enfin, pour arriver à un bon enseignement par les sous-officiers, il faudrait les envoyer *tous* à



une école de tir, et non pas seulement ceux qui sont proposés pour l'avancement.

b) *Maniement de l'arme*. Encore ici, nous avons fait depuis quelques années d'assez grands progrès.

Nous avons dans le maniement d'arme les exercices suivants, consacrés à la préparation au tir : 1. Position pour apprêter l'arme ; 2. Charge par le magasin et par la cartouchière ; 3. Position pour mettre en joue et pour viser.

Toutes ces instructions sont parfaitement données dans les écoles et les exercices sont généralement bien exécutés.

Nous trouvons la position pour apprêter l'arme excellente, surtout la position « debout », à laquelle les recrues arrivent assez facilement ; mais dans la pratique, en campagne, on tire généralement à genoux ou couché ; c'est surtout alors que nous devons chercher à avoir une position aisée, normale et pratique. Ce n'est que dans les écoles de recrues qu'on peut astreindre les hommes à choisir ces bonnes positions. Une fois le soldat bien habitué à profiter du terrain, d'après une règle uniforme, il ne prendra plus les positions mal aisées qu'on voit souvent dans les cours de répétition et les feux en ordre serré marcheront plus rapidement et plus régulièrement.

Les règles de la position devraient déjà être pratiquées dans la gymnastique sans arme et répétées par chaque soldat individuellement, jusqu'à ce que tout le monde fasse ces exercices aussi correctement qu'une machine.

Dans cette même catégorie d'exercices peuvent se ranger l'art de choisir des emplacements pour tirer, ainsi que les différentes manières de profiter du terrain dans l'école de tirailleurs. Cette instruction ne peut être donnée que sur le terrain. Dans ces exercices qui sont de la plus haute importance, on ne devrait pas abandonner une recrue avant qu'elle eût parfaitement su choisir un nombre très varié d'emplacements et qu'elle eût su en profiter.

Les exercices pour charger le magasin peuvent présenter quelque danger si la position n'est pas exactement correcte ; aussi cet exercice doit-il être bien compris par les recrues avant de les envoyer au tir ; mais ce ne sera pas toujours le cas tant qu'on les enverra au tir dès les premiers jours de l'école.

La charge par le magasin et par la cartouchière est tout ce qu'il y a de plus pratique, les recrues font cet exercice assez correctement ; toutefois il faut bien démontrer au soldat la différence entre la charge et le simple mouvement d'armer, car il arrive encore très souvent que les soldats font le mouvement de la charge lorsqu'il y a déjà une cartouche dans le canon ; dans ce cas il y a presque toujours une cartouche perdue ou des explosions, sinon un arrêt dans le tir.

Le mouvement à exécuter pour cesser le feu a quelque fois de la peine à entrer dans la tête du soldat ; aussi devrait-il être répété très souvent, afin que chacun le connût par routine ; les dangers qui peuvent résulter d'un oubli sont nombreux et les punitions souvent infligées à ce sujet ne sont que trop méritées.

Dans les exercices pour mettre en joue et pour viser, on ne peut trop recommander de surveiller la position de l'arme et la manière de viser, en désignant un point comme but. Au lieu de faire exécuter cet exercice par un groupe d'hommes, il nous semblerait préférable de les faire travailler séparément jusqu'à ce que la position soit correcte.

c) *Exercices de pointage* : La précision dans le tir est le principal art de l'infanterie, par conséquent les exercices de pointage doivent entrer pour beaucoup dans l'instruction. Très négligés jadis, ils ont pris aujourd'hui une grande place dans les écoles de recrues. Actuellement, aucun soldat n'est admis au tir tant qu'il n'a pas réussi dans tous les exercices de pointage.

Nous ne saurions qu'ajouter à ce programme, qui fait honneur à ceux qui en ont été les initiateurs.

d) *Exercices de tir* : Depuis cinq ou six ans, le tir a pris dans les écoles de recrues des proportions inusitées jusqu'alors et on se demande si le moment est bien choisi pour réclamer des exercices encore plus longs et plus variés.

Nous pouvons parfaitement nous contenter de ce qui a été fait jusqu'à présent ; la série des exercices nous paraît tout à fait rationnelle et en harmonie avec ce qui se fait dans les pays voisins. Il est vrai que dans une armée permanente, où un temps suffisant peut être réservé au tir, on peut diminuer le nombre de cartouches que doit tirer un soldat pendant une journée, mais ce n'est pas le cas chez nous. Dans ces armées on a organisé des tirs en chambre pour occuper les soldats pendant l'hiver ; mais en Suisse, où tous les exercices se font pendant la bonne saison, il nous semble préférable de pratiquer les exercices de tir sur le terrain.

Pour qu'une recrue puisse bien tirer, il faut qu'elle ait toute sa présence d'esprit et qu'elle soit parfaitement calme, surtout pendant les premiers exercices. Il est certain qu'il est difficile de bien instruire et diriger des exercices de tir ; c'est un métier qui n'est surtout pas fait pour adoucir le caractère. C'est peut-être pourquoi, chez nous, les premiers exercices se font presque toujours sous le sentiment de la crainte, et il nous semblerait utile de ne pas les faire entrer en ligne de compte pour le classement des bons tireurs et des carabiniers.

Beaucoup de recrues arrivent aux écoles n'ayant jamais tiré un coup de feu ; on en fait parfaitement la remarque dans le sixième exercice du pointage au chevalet. Nous croyons qu'on pourrait faire tirer par ces hommes quelques cartouches à blanc avant de commencer le tir à balle.

Dans d'autres armées, la série des tirs annuels est terminée par divers concours, servant au classement des compagnies entre elles ou des soldats dans les compagnies, mais avec notre mode de recrutement, ces exercices supplémentaires paraissent parfaitement inutiles ; cependant, si ce travail final servait de base pour la distribution des récompenses aux meilleurs tireurs, il nous semblerait utile d'organiser ce concours dans les écoles de recrues, et de choisir pour y participer, les tireurs arrivés jusqu'à un exercice à déterminer. Ce concours ne nous semble-

rait cependant pas devoir servir de base pour délivrer l'insigne de bon tireur, mais seulement pour encourager la pratique du tir. On distribuerait, à cette occasion, par exemple, à quelques-uns des meilleurs tireurs, quelques prix en espèces ou préférablement en nature.

e) *Estimation de distances*. Si l'instruction du tir a fait de grands progrès dans les écoles de recrues, les exercices d'estimation des distances n'ont pas fait un grand pas en avant.

Cet exercice, qui est pourtant de la plus haute importance en campagne, n'est pratiqué dans les écoles que pendant une journée ou deux au plus. Il nous semble nécessaire d'y consacrer un temps beaucoup plus considérable et nous estimons que l'insigne de bon tireur ne devrait être délivré qu'aux soldats sachant estimer, sans trop d'écart, les distances dans la portée de leur arme.

f) *Tir à distances inconnues*. Nous reconnaissons que dans les écoles de recrues il est assez difficile de pratiquer ce genre de tir ; aussi, comme l'estimation des distances, cet exercice est-il presque inconnu dans nos écoles. C'est cependant là le véritable tir de campagne ; son organisation est loin d'être impossible et il serait très utile, nous semble-t-il, de faire exécuter ce tir par les carabiniers et par la classe des bons tireurs.

#### IV

##### DU TIR DANS LES COURS DE RÉPÉTITION

Une grande partie de ce que nous avons dit des écoles de recrues s'applique aux cours de répétition.

C'est dans ces cours principalement qu'on peut constater que l'instruction donnée dans les écoles de recrues n'est pas durable. Est-ce à dire que les exercices de tir ou autres y soient mieux enseignés que dans les écoles de recrues ? Bien au contraire, car le tir y est à peu près nul. Ces cours semblent, jusqu'à présent, être plutôt destinés à familiariser la troupe aux exercices en campagne plutôt qu'au perfectionnement du tir, qui devrait être pourtant le but principal. Il est vrai que le temps très court dont on dispose ne permet pas d'en consacrer beaucoup à l'exercice du tir au mannequin.

Les théories sur la connaissance de l'arme sont souvent données d'une façon très imparfaite ; le maniement d'arme est généralement assez bien exécuté ; nous ne savons s'il en est partout ainsi, mais dans ces cours nous n'avons vu jusqu'à présent ni exercices de pointage au chevalet, ni estimations de distances et très peu de tir à distances inconnues.

Nous nous bornons à signaler ces quelques points et émettons le vœu qu'à l'avenir ces exercices ne soient pas négligés et qu'il leur soit réservé une place, tant dans les cours de répétition de l'élite que dans ceux de la landwehr.

#### V

##### DES EXERCICES DANS LES SOCIÉTÉS DE TIR

Il existe en Suisse plus de sociétés de tir que nulle part ailleurs. Chaque ville, chaque bourgade et presque chaque village ont une ou plu-



sieurs sociétés s'exerçant à ce jeu national. Nous avons les sociétés fédérales, cantonales et locales de carabiniers, de nombreuses sociétés de tir aux armes de guerre, des sociétés de tir de campagne, des sociétés d'officiers ou de sous-officiers et quantité d'autres réunions de tireurs.

Toutes travaillent dans la mesure de leurs forces à la renommée de nos armes, mais celles qui doivent surtout nous occuper ici sont les sociétés militaires, recevant un subside de la Confédération. C'est dans ces sociétés que s'acquiert principalement la pratique du tir militaire et que se forment les bons tireurs de l'armée ; aussi, dès leur origine ont-elles reçu des subventions, soit des cantons, soit de la Confédération. Ce subside, qui consiste dans le remboursement des cinquantes premières cartouches, était obtenu assez facilement pendant les premières années, mais depuis quelque temps, il est accompagné de nombreuses circulaires et de dispositions réglementaires, souvent mal conçues, et donnant lieu à des interprétations diverses. Ainsi, chaque société réclamant un subside est obligée de recevoir dans son sein tous les militaires qui se présentent, sans qu'elle puisse exercer un contrôle sur leur honorabilité ou sur leurs moyens de subvenir aux dépenses de l'association ; cette disposition, au lieu de profiter aux sociétés, est un sérieux obstacle à leur développement.

Dans toutes les localités, les exercices de tir ne sont pas facilités au même degré au point de vue financier ; dans les grandes villes surtout, les emplacements de tir coûtent assez cher et les frais généraux sont quelquefois assez considérables. Dans plusieurs sociétés les membres paient une finance annuelle de 2 à 5 francs, en outre 50 centimes par passe de 10 coups, afin de couvrir les frais de tir. L'obligation imposée par le département militaire fédéral de ne réclamer que 50 cent. aux soldats qui viennent tirer leurs 30 cartouches réglementaires, est le coup de mort de ces sociétés.

Leur utilité est pourtant immense et les résultats du tir vont chaque année s'améliorant ; où il y aurait quelque chose à faire, c'est précisément dans le tir de ces militaires qui ne font pas partie des sociétés et qui cependant viennent y tirer leurs 30 cartouches. Le tableau suivant, emprunté à l'exercice de 1880 d'une des plus grandes sociétés de tir aux armes de guerre de la Suisse, démontre suffisamment l'utilité des sociétés de tir et tout ce qu'il y a encore à faire pour le tir des non sociétaires.

	225 <sup>m</sup> . Cible III.	300 <sup>m</sup> . Cible I.	400 <sup>m</sup> . Cible I.
Sociétés	4940 coups tirés 79 %	8770 coups tirés 80 %	6380 coups tirés 62 %
Externes	2530        »   49 %	4290        »   37 %	1070        »   28 %

Dans presque toutes les sociétés les résultats sont les mêmes. Il y aurait évidemment des dispositions à prendre à cet égard, mais il est assez difficile d'en indiquer les bases. Il faudrait, par exemple, que les mauvais tireurs puissent s'exercer jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu un bon résultat et la Confédération devrait envoyer aux cours de tir les négligents et les incorrigibles.

Plusieurs sociétés joignent à leurs tirs des exercices en campagne, tels qu'estimations de distances et tirs à distances inconnues. Ces exer-

cices sont ordinairement suivis par les membres les plus dévoués des sociétés et coûtent assez chers ; les résultats sont généralement favorables, aussi mériteraient-ils d'être sérieusement encouragés. Les subsides accordés par la Confédération ne couvrent qu'une bien minime partie des dépenses et beaucoup de sociétés, douées des meilleures intentions, se trouvent dans l'impossibilité d'organiser ces exercices.

## VI

### DES EXERCICES DANS LES FÊTES DE TIR

Dans aucun Etat de l'Europe nous ne voyons des fêtes de tir aussi nombreuses et aussi bien organisées qu'en Suisse. Cela témoigne en faveur du patriotisme et de l'esprit national de la population tout entière qui, dans un élan généreux, se joint aux tireurs pour prendre part à leur joie comme aussi elle participerait à leurs revers en cas de danger.

Nous laisserons de côté les fêtes locales, pour ne parler que des grandes luttes pacifiques qui ont lieu dans les tirs fédéraux et cantonaux, ainsi que dans les sociétés fédérales de tir.

L'organisation des fêtes de tir a dû nécessairement se modifier avec le perfectionnement des armes. De nombreux changements y ont été apportés, mais cependant les personnes aisées seules, ainsi que les tireurs de profession peuvent y prendre part avec quelque succès ; le petit tireur est arrêté par la perspective de vider sa bourse et de ne pas voir ses efforts récompensés. Aussi devrait-il y avoir une place dans le stand, pour le soldat, pour l'artisan et pour l'ouvrier ; il devrait y avoir une place pour notre arme nationale, le fusil Vetterli, qui est confié à chaque soldat suisse pour défendre son pays.

Où est la faute et comment y remédier ?

Le soldat suisse, dans son service d'instruction et dans tous ses exercices de tir, est habitué à se servir de son arme et à tirer sur des mannequins représentant plus ou moins la forme d'un homme debout, ce qui est, selon nous, le véritable apprentissage du tir en campagne.

Les sociétés qui organisent les tirs cantonaux et fédéraux se servent au contraire d'armes perfectionnées, constamment soignées dans un étui et souvent achetées à grands frais ou confectionnées sur commande. Outre cela, tous leurs tirs se font sur des cibles rondes et sur un point central invisible.

Ces deux systèmes tout à fait opposés ne nous semblent absolument pas pouvoir concourir ensemble.

Pour remédier à cet inconvénient un seul moyen nous semblerait possible, c'est celui de laisser subsister les tirs tels qu'ils existent actuellement et d'ajouter en outre un nombre suffisant de cibles, soit mannequins à l'ordonnance fédérale, sur lesquels tous les soldats et autres concurrents pourraient tirer, moyennant une minime finance, et pourvu qu'ils se servissent d'une arme à l'ordonnance, sortant des magasins fédéraux. Nous aurions alors le vrai exercice national et un excellent concours militaire.

On a organisé et on organise encore des tirs, soit concours de sociétés, mais ce genre d'exercice pêche toujours par la base ; les sociétés de tir

aux armes de guerre devant se conformer à un genre de tir qui ne leur est pas familier, s'abstiendront de concourir et il n'y aura toujours que les sociétés tirant avec des armes perfectionnées qui pourront prendre part au concours.

Les sociétés militaires, se servant d'armes et de mannequins à l'ordonnance, sont pourtant très nombreuses et il serait juste, nous semble-t-il, de leur réserver une large part dans les concours nationaux ; aussi espérons-nous qu'à l'avenir les organisateurs des prochains tirs fédéraux tiendront compte de nos vœux, tendant à ce que les concours des sociétés soient organisés sur les bases du tir militaire.

Les statuts votés récemment par la société fédérale des sous-officiers admettent tous ces principes et nous espérons qu'ils obtiendront d'excellents résultats, tant pour le bien de notre société que pour le bonheur de notre chère patrie.

*Un sous-officier.*

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

### ÉTRANGER

**France. — Le général Urich.** — Le général Urich (Jean-Jacques-Alexis) vient de mourir. Il était né à Phalsbourg le 15 février 1802. Elève de St-Cyr, il entra en 1820 comme sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> léger, dont il fut colonel en avril 1848. Le 3 janvier 1852, il fut fait général de brigade et le 11 août 1855 général de division. Il fit la campagne de Crimée et d'Italie, puis fut admis dans le cadre de réserve.

Au début de la guerre de 1870, il rentra, sur sa demande, dans l'activité et fut nommé commandant de place de Strasbourg.

Prisonnier sur parole, il arriva à Tours le 2 octobre. Un décret du 6 octobre 1870 lui conféra la dignité de grand-croix de la Légion-d'Honneur, et des souscriptions furent ouvertes dans les départements pour lui offrir une épée d'honneur.

Malgré l'autorisation que lui donna le gouvernement de la Défense nationale d'habiter le château de Pau, il se retira en Suisse.

Aux élections du 8 février 1871, le général Urich fut porté candidat à Paris ; mais il n'obtint que 53,459 voix sur 328,970 votants. Il se présenta encore en vain aux élections complémentaires du 2 juillet.

Cité en janvier 1872 devant le conseil d'enquête sur les capitulations, il encourut un blâme formel.

Le général Urich avait pris sa retraite le 28 décembre 1872.

**Allemagne. — Fortifications de Kiel.** — On s'occupe toujours beaucoup de la visite à Kiel du maréchal de Moltke, qui se rapporte aux projets de fortification de cette grande place. La *Kieler Zeitung* vient de fournir à ce sujet des renseignements qui montrent que la commission de la défense du territoire, présidée par le prince impérial, ne va pas tarder à statuer définitivement sur les études entreprises par le maréchal de Moltke et le grand état-major. Pendant toute une semaine, le célèbre stratège et les officiers qui l'accompagnaient, ont examiné le terrain des fortifications. De petits drapeaux rouges, plantés sur les hauteurs qui dominent la ville, marquent l'emplacement des forts à construire pour protéger le « nid de la marine » suivant l'expression du comte de Moltke. D'après ces indications, onze grands